

## **axes forts de transports publics urbains : Lausanne étudie sa mobilité de demain**

**A l'image de l'arc lémanique, l'agglomération Lausanne-Morges connaît un développement sans précédent. Elle abrite aujourd'hui près de 50% de la population et 60% des emplois du canton. Il s'agit donc maintenant de développer une offre de transport public attractive et durable (bus, tram, métro) en lien avec l'urbanisation, de promouvoir les mobilités douces et de garantir le bon fonctionnement du réseau routier et autoroutier en maîtrisant le trafic dans les zones habitées.**

Pour assurer un développement harmonieux du Grand Lausanne, les communes de la région lausannoise et de la région morgienne, en collaboration avec l'Etat de Vaud, ont pris un grand nombre de mesures dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Parmi celles-ci, les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), cofinancés par la Confédération, permettront d'améliorer la mobilité future dans l'agglomération.

La première étape de réalisation prévoit une ligne de tramway ainsi que plusieurs tronçons de bus à haut niveau de service (BHNS). Ces réseaux se feront en plusieurs étapes, la première sera constituée par la mise en service du tramway entre la gare de Renens et Lausanne-Flon et de quatre tronçons d'axes forts de trolleybus (Crissier-Montétan, Confrérie-St François, Place de l'Ours-Chailly-Village et Aloys-Fauquez).

Dans un préavis au Conseil communal, la Municipalité sollicite un crédit de 4,8 millions de francs pour financer les mandats d'étude pour la réalisation des axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Ce dernier comprend également un montant de 300'000 francs pour financer les études liées à la variante m3, considérée par le canton comme la meilleure option pour relier le centre-ville à l'écoquartier, ainsi qu'un montant de 350'000 francs pour financer les travaux de remplacement des garde-corps du Grand-Pont. Par ailleurs, les services industriels de Lausanne (SIL), eauservice et le service des parcs et promenades profiteront de ces travaux pour rénover et améliorer leurs réseaux d'électricité et d'eau, ainsi que les aménagements urbains extérieurs.

Ce projet s'inscrit dans une collaboration constructive entre les communes, le Canton et la Confédération. La politique fédérale des agglomérations vise le développement durable des villes et des agglomérations suisses. Dans la mesure où les zones urbaines sont le lieu de concentration des populations et de leurs activités, cette politique contribue au développement durable du territoire suisse dans son ensemble.

La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 01**

*Le préavis n° 2011/32 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 10 juin 2011